

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 FEVRIER 2020

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 10 février 2020 à 18 heures 30, sous la présidence de Madame Catherine RENARD, Maire
Etaient présents : Mme Renard, M. Michaux, M. Andrianarisoa, M. Bryer, Mme Mangin, M. Paturej, M. Renondeau, Mme Pérardel, Mme Bonhomme, Mme Denéchère, Mme Migeon et M. Floquet

Absent ayant donné procuration : M. Le Quay à M. Floquet

Absents : M. Doulet et M. Hupelier

Secrétaire de séance : Mme Pérardel

1 – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Madame le Maire propose de pratiquer à la modification suivante comme demandé par Madame Bonhomme : concernant la demande de subvention présentée par l'association Becoop, faisant suite à un tour de table, elle n'a pas été la seule à être en accord avec l'utilisation du bénéfice de Beine Plage pour cette subvention, soit un montant de 541 € puisque celle-ci a été votée à la majorité des élus présents et Mme Mangin demande que soit substitué le terme de M. le Directeur de l'école par M. le Président de l'association Becoop. Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le compte-rendu de la séance du 02 décembre 2019 tel que modifié

2 – ELIMINATION D'OUVRAGE EN MAUVAIS ETAT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide la destruction des 137 ouvrages proposés par la bibliothécaire

3 – CREATION D'UN EMPLOI SAISONNIER

Le conseil municipal décide le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour une période de 2 mois allant du 29 juin 2020 au 31 août 2020 inclus.

4 – CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE OFFRE DE CONCOURS POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT COMMUNAL ABRITANT UN CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION

Cette offre de concours s'établit à 150 000 € plafonnés pour un montant de travaux estimés sur l'ensemble du projet à 525 407 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à signer la convention d'attribution d'une offre de concours de la Communauté urbaine du Grand Reims pour la construction d'un bâtiment communal abritant un Centre de Première Intervention

5 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR UN SEJOUR EN CLASSE DE DECOUVERTE PAR LA CLASSE DE CM1 – CM2 DU GROUPE SCOLAIRE DE BEINE-NAUROY

Considérant que les 19 élèves de CM1 et CM2 de l'école de Beine-Nauroy se préparent à se rendre avec leur enseignant du 17 au 20 mai 2020 à Givry en Argonne (51) dans le cadre d'une classe de découverte, pour un coût total qui s'élève à 189.79 € par enfant

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'octroyer la somme de 30 € par enfant à l'association Becoop afin de permettre au projet d'aboutir et rappelle que pour les familles en difficulté la saisine en toute confidentialité du CCAS est toujours possible

6 – DELIBERATION DU COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION 2019 ET RESULTAT

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Bruno ANDRIANARISOA, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Catherine RENARD, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par la comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1- Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		551 485.48	27 463.65		27 463.65	551 485.48
Part affectée à l'investissement		60 863.65	364 195.39	402 653.66	364 195.39	463 517.31
Opération de l'exercice	675 893.78	795 241.00			675 893.78	795 241.00
TOTAUX	675 893.78	1 285 862.83	391 659.04	402 653.66	1067552.82	883 209.17
Résultat de clôture		609 969.05		10 994.62	184 343.65	
Besoin de financement			-			
Excédent de Financement			10 994.62			
Restes à réaliser DEPENSES			37 843.00			
Restes à réaliser RECETTES			-			
Besoin total de financement			26 848.38			
Excédent total de financement			-			

2- Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre

budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

- 3- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4- Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5- Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

26 848.38
583 120.67

au compte 1068 (recette d'investissement)
au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

7 – TAUX D'IMPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition de 2019 en 2020 comme suit :

- 1 – Taxe foncière sur les propriétés bâties : 11.64 %
- 2 – Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 16.21 %

8 – COTISATION A LA MISSION LOCALE RURALE DU NORD MARNAIS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte le paiement de la cotisation de 1 euro par habitant

9 – BUDGET PRIMITIF 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote le budget primitif 2020 qui s'équilibre en dépenses et recettes à 2 390 464 €,

Soit :

- 1 320 271.00 euros pour la section de fonctionnement et
- 1 070 193.00 euros pour la section d'investissement.

10 - TAXE SUR LES DECHETS STOKES

Selon la loi de finances de 2006 modifiée qui a instauré une taxe sur les déchets réceptionnés dans une installation de stockage de déchets ménagers et assimilés, le conseil municipal décide d'appliquer le tarif plafonné à 1.50 € la tonne entrant dans l'installation.

DIVERS

Communication de l'arrêté préfectoral portant renouvellement de la composition de la commission du suivi du site du centre de stockage et de valorisation de déchets exploitée par la société ONYX EST sur le territoire de la commune de Beine-Nauroy

La Conseillère Municipale
C. PERARDEL

